

---

**Bibliothèque et Archives Jean-Léon-Allie Library and Archives**  
**Service d'archives – Archive Services**

**Fonds A USP-08 – Bureau des diplômés et du développement.  
1991-.**

**Histoire et rôle administratif :**

C'est le 26 octobre 1989, lors du banquet officiel de centenaire de la Charte pontificale de l'USP, que le Recteur du moment, Pierre Hurtubise, omi, rend publique la formation du Comité fondateur de *l'Association des Anciens de l'Université Saint-Paul* qui prendra le nom par la suite de « *l'Association des diplômés de l'Université Saint-Paul, ADUSP* », puis le « *Bureau des diplômés et du développement* ». L'adoption formelle des statuts et règlements de l'Association n'aura lieu qu'à la première assemblée générale le 27 novembre 1991.

La mission de l'ADUSP est de travailler au développement de l'Université Saint-Paul en encourageant ses membres à exercer un rôle de leaders dans la communauté, en suscitant la solidarité entre ses membres à travers le monde.

**Présidentes et présidents de l'ADUSP :**

- 2018-2023 **Luigi Carlo Petro**
- 2010-2012 **Gordon Randall (Randy) Brooks**
- 2008-2010 **Gilles Durocher**
- 2004-2008 **Angela Davis**
- 2001-2003 **Karine Langley**
- 1997-1999 **René Laprise**
- 1995-1997 **Pascal Barrette**
- 1993-1995 **Janik Tremblay**, membre fondateur
- 1991-1993 **Jean-Guy LeMarier, o.m.i.**, premier président et membre fondateur

**Portée et contenu :**

Le fonds contient des dossiers portant sur l'évolution des relations entretenues par l'Université avec ses diplômés depuis sa fondation. On y retrouve des documents sur les méthodes et procédures de l'unité administrative, les rapports d'activités, contrats signés et ententes, sur les différentes campagnes de collectes de fonds, ainsi que des activités et événements organisés à l'honneur de nos Anciens.

**Source immédiate d'acquisition :**

Transfert administratif.

**Restrictions d'accès :**

Les documents sont ouverts à la consultation, mais ceux contenant des informations personnelles et confidentielles sont restreints à la consultation et à la reproduction.

Tous les documents sont soumis à la Loi sur les droits d'auteur.

Le Service des archives se réserve le droit de limiter l'accès aux documents fragiles ou endommagés.

**Instrument de recherche :**

Un répertoire de dossiers est disponible au bureau des archives.

**Accroissements :**

D'autres versements sont attendus.

**Documents connexes :**

Université Saint-Paul : fonds A USP-01 : section FE.